


Dépôt des dossiers uniquement sur rendez-vous, à l'Espace des Services Administratif : 01 64 43 13 00

Il est recommandé de remplir une pré-demande en ligne sur le site internet <https://predemande-cni.ants.gouv.fr> et de se présenter au rendez-vous avec le formulaire cerfa : ne pas signer le formulaire et ne pas découper les photos

 **La présence du demandeur majeur ou mineur est obligatoire lors du dépôt de dossier et du retrait de la pièce**

 **Les originaux et les photocopies de tous les documents seront demandés, seuls les dossiers complets seront acceptés**

 **Vous trouverez au verso de la feuille la liste des communes équipées de stations d'enregistrement en Seine et Marne**

PIECES A FOURNIR	1ère demande		Vol/Perte		Renouvellement		Modification	
	majeur	mineur	majeur	mineur	Majeur	mineur	majeur	mineur
2 photos couleur (Voir recommandations au verso)		✓		✓		✓		✓
Pièce d'identité du représentant légal		✓		✓		✓		✓
Carte d'identité et ou Passeport périmé depuis moins de 5 ans						✓		✓
Pièce d'identité avec photo (carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire, carte d'invalidité, carte navigo) A défaut fournir une déclaration sur l'honneur attestant que vous possédez aucun titre d'identité avec photo	✓		✓					
Copie intégrale d'acte de naissance de moins de 3 mois si vous êtes nés à l'étranger vous devrez demander votre acte <i>par mail</i> à l'adresse suivante : https://pastel.diplomatie.gouv.fr/dali OU carte d'identité ou passeport périmé depuis moins de 5 ans		✓		✓ si le titre volé ou perdu est périmé depuis plus de 5 ans		✓ si le titre à renouveler est périmé depuis plus de 5 ans		
Justificatif de domicile de moins de 3 mois ou échéancier annuel (EDF, eau, avis d'impôts sur le revenu, ..) Si hébergé Justificatif de domicile de l'hébergeant + une copie de sa pièce d'identité + attestation sur l'honneur d'hébergement + justificatif de domicile à votre nom (fiche de paie, attestation carte vitale, courrier bancaire, etc...)		✓		✓		✓		✓
Déclaration de perte : police municipale ou mairie lors du dépôt de dossier) / de vol : police nationale				✓				
Timbre fiscal passeport : à acheter au centre des finances publiques ou au bureau de tabac ou sur internet Mineurs : moins de 15 ans : 17€/plus de 15 ans : 42€ Majeurs : 86€		✓		✓		✓		
Timbre fiscal carte d'identité : 25€ à acheter au centre des finances publiques ou au bureau de tabac ou sur internet				✓				
Séparation/divorce : Présenter le jugement Garde alternée : présenter le jugement +justificatif de domicile et pièce d'identité de l'autre parent		✓		✓		✓		✓
Si vous souhaitez un nom d'épouse ou d'usage Mineurs : acte de naissance + attestation sur l'honneur de l'autre parent autorisant le port du nom d'usage + sa pièce d'identité Majeurs : livret de famille ou acte de naissance ou jugement de divorce si vous souhaitez conserver le nom de votre ex époux (se)		✓		✓		✓		✓
Certificat de Nationalité Française ou décret de naturalisation / réintégration Mineurs (Lorsque l'enfant et/ou les parents sont né(es) à l'étranger) Majeurs (Lorsque vous, et/ou vos parents êtes né(es) à l'étranger) Ce certificat doit être fourni si aucune mention de nationalité ne figure en marge de l'acte de naissance		✓		✓ si le titre volé ou perdu est périmé depuis plus de 5 ans				

Conditions d'acceptabilité de votre photographie d'identité pour un passeport biométrique

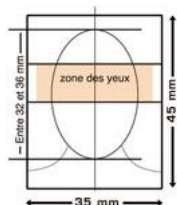
A compter du 1^{er} janvier 2012, en application du décret paru au journal officiel le 24/07/2011, les communes ne sont plus habilitées à effectuer les photographies des demandeurs de passeports.

Nouvelle norme relative à l'apposition des photographies d'identité sur les documents d'identité et de voyage français, notamment les cartes nationales d'identité et les passeports, ainsi que sur les permis de conduire et les titres de séjours pour étrangers (norme ISO/IEC 19794-s : 2005)

La prise de vue doit être récente et ressemblante au jour du dépôt de la demande et de retrait du titre.

Les photographies peuvent être réalisées par un professionnel ou dans une cabine photo, utilisant un système agréé par le Ministère de l'Intérieur (cf. [décret n°2005-1726 du 30 décembre 2005 relatif au passeport](#)).

1- Format



La photo doit mesurer 35mm de large sur 45mm de haut.

La taille du visage doit être de 32 à 36mm, du bas du menton au sommet du crâne (hors chevelure).

2 - Qualité de la photo

La photo doit être nette, sans pliure, ni trace.

3 - Luminosité / contraste / couleurs

La photo ne doit présenter ni sur-exposition, ni sous-exposition.

Elle doit être correctement contrastée, sans ombre portée sur le visage ou en arrière-plan. Une photo en couleurs est fortement recommandée.

4 - Fond

Le fond doit être uni, de couleur claire (bleu clair, gris clair).

Le blanc est interdit.

5 - La tête

La tête doit être nue, les couvre-chefs sont interdits.

6 - Regard et position de la tête

Le sujet doit présenter son visage face à l'objectif.

La tête doit être droite.

7 - Regard et expression

Le sujet doit fixer l'objectif.

Il doit adopter une expression neutre et avoir la bouche fermée.

8 - Visage et yeux

Le visage doit être dégagé.

Les yeux doivent être parfaitement visibles et ouverts.

9 - Lunettes et montures

Les montures épaisses sont interdites.

La monture ne doit pas masquer les yeux. Les verres teintés (ou colorés) sont interdits. Il ne doit pas y avoir de reflets sur les lunettes.

Communes équipées d'un dispositif de recueil pour les CNI / PASSEPORTS en Seine et Marne

BRAY SUR SEINE 01.60.67.10.11

BUSSY SAINT GEORGES 01.64.66.24.24 SUR RDV

CLAYE SOUILLY 01.60.26.92.00 SUR RDV

COULOMMIERS 01.64.75.80.00 SUR RDV

DAMMARTIN EN GOËLE 01.60.03.85.50 SUR RDV

DAMMARTIN EN GOËLE 01.64.87.44.44 SUR RDV AU 01.64.87.44.50

DAMMARTIN EN GOËLE 01.64.74.64.64 SUR RDV AU 01.60.74.64.61

LA FERTÉ SOUS JOUARRE 01.60.22.25.63 SUR RDV

LIZY SUR OURCQ 01.60.01.70.35 SUR RDV

MELUN 01.64.52.33.03 SUR RDV AU 01.64.52.74.11

NANGIS 01.64.60.52.00

NEMOURS 01.64.78.40.00 SUR RDV AU 01.64.78.40.08

PONTAULT COMBAULT 01.70.05.47.07 SUR RDV

ROISSY EN BRIE 01 64 43 13 00 SUR RDV

SAVIGNY LE TEMPLE 01.64.10.18.00 SUR RDV

TORCY 01.60.37.37.85 SUR RDV

BRIE COMTE ROBERT 01.60.62.64.00 SUR RDV

CHELLES 01.64.72.84.84 SUR RDV

COMBS LA VILLE 01.64.13.16.00 SUR RDV AU 01.64.13.16.61

CRÉCY LA CHAPELLE 01.64.63.94.36 SUR RDV

DAMMARTIN EN GOËLE 01.60.03.85.50 SUR RDV

LA FERTÉ GAUCHER 01.64.75.87.87 SUR RDV

LAGNY SUR MARNE 01.64.12.74.00 SUR RDV

MEAUX 01.60.09.97.00 SUR RDV AU 01.60.09.97.29

MONTEREAU FAULT YONNE 01.64.70.44.00

NANTEUIL LES MEAUX 01.60.23.06.10 SUR RDV

NOISIEL 01.60.37.73.73 SUR RDV

PROVINS 01.64.60.38.38 SUR RDV AU 01.64.60.38.21

ROZAY EN BRIE 01.64.25.60.43 SUR RDV

SERRIS 01.60.43.52.00 SUR RDV

VILLEPARISIS 01.64.67.52.94 SUR RDV

La nouvelle procédure de demande de cartes nationales d'identité et de passeports est expliquée, étape par étape, dans une vidéo sur le site internet de la Préfecture de Seine-et-Marne.